

n°159

Mai  
2022

# BOIS & FORÊTS de Normandie

Bulletin trimestriel d'information des propriétaires forestiers de Normandie



4

**DOSSIER**  
Découvrez FIBOIS  
Normandie

10

**TÉMOIGNAGE**  
Accompagner les  
propriétaires  
forestiers

12

**ZOOM SUR**  
Bilan 2021 de la santé  
des forêts en Normandie

  
**CNPF**  
Centre Régional  
de la Propriété Forestière  
**HAUTS-DE-FRANCE**  
**NORMANDIE**

## Sommaire

- 2** **Éditorial**
- 3** **Brèves**
- 4** **Dossier :**  
Fibois Normandie
- 9** **Zoom sur :**  
Le bois énergie
- 10** **Témoignage :**  
Accompagner les propriétaires forestiers
- 11** **Partenaires :**  
Faciliter le dialogue entre les élus locaux et les professionnels pour le bon déroulement des chantiers forestiers
- 12** **Zoom sur :**  
Bilan 2021 de la santé des forêts en Normandie

# Éditorial

Avec l'arrêt de l'économie durant la phase aigüe du Covid, avec la forte reprise qui a suivi, et maintenant avec les conséquences de la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation, l'économie mondiale et celle de la filière bois subissent depuis deux ans une séquence particulièrement chahutée. Pour notre filière l'époque est paradoxale. Alors que la forêt française est la 4<sup>ème</sup> forêt d'Europe en surface, qu'elle représente le 3<sup>ème</sup> stock de bois européen derrière l'Allemagne et la Suède, nos transformateurs rencontrent aujourd'hui des difficultés pour s'approvisionner.



A moyen-terme l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale RE 2020 laisse entrevoir de belles perspectives pour la filière, mais le défi c'est : de mobiliser les bois (en assurant le renouvellement des peuplements), de les scier, de les sécher et de les transformer pour alimenter l'ensemble des maillons de la filière. Pour cela il va falloir investir, innover, embaucher et augmenter la valeur ajoutée de la filière globalement sur notre territoire. On ne peut pas relever un tel défi sans dépasser le penchant très humain qui consiste à ne voir que le problème qui est à son propre niveau et, au sein d'une filière aussi diversifiée que la filière bois, sans se donner les moyens de mieux comprendre le métier de l'autre et sans que tous les maillons collaborent de manière efficace. Permettre à tous les acteurs de la forêt et du bois de mieux travailler ensemble et de « faire filière » est la vocation même d'une interprofession régionale. C'est celle de Fibois Normandie. La région est un bon échelon pour mener des actions partenariales entre acteurs économiques avec l'appui des collectivités. L'interprofession s'est mise en place après les années 90. L'utilisation du bois en construction était très réduite en France, à la différence de nombreux pays, notamment nordiques et même les États-Unis où ce matériau occupe une place majeure, notamment dans la construction de pavillons, maisons individuelles et petit collectif. À ses débuts, l'interprofession a donc surtout professionnalisé la construction bois car les savoir-faire s'étaient perdus et concentrés dans un nombre limité d'entreprises. Le dossier bois énergie a également été animé régionalement par Biomasse Normandie avec l'appui de l'interprofession avec le succès que l'on connaît : des réseaux de chaleur, le chauffage de nombreux bâtiments sont aujourd'hui assurés par le bois sur de nombreuses installations, valorisant les sous-produits et taillis de certains de nos peuplements pauvres. Comme vous le lirez dans ces pages, grâce aux nouvelles opportunités et face aux nouvelles contraintes Fibois Normandie a désormais pour objectif : d'adapter la filière aux évolutions du marché, de concrétiser les potentialités de la filière dans le développement durable, de faire connaître la filière et de valoriser ses métiers. Les propriétaires forestiers ont toute leur place au sein de Fibois Normandie pour travailler à relever les défis collectifs et pour établir des relations équilibrées entre les partenaires de la filière.

Bonne lecture.

**Jean-François de Caffarelli**  
Administrateur de Fransylva Orne  
Vice-président de Fibois Normandie



*Avec la participation financière de la Région Normandie*

## BOIS & FORÊTS de Normandie

Directeur de la publication :  
Régis LIGONNIERE

Responsable de la rédaction :  
Romain MANI

Trimestriel gratuit édité à 7450 exemplaires  
par le CRPF Hauts-de-France - Normandie

Dépôt légal : 05/2022  
N°ISSN : 2490-6816

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ  
FORESTIÈRE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE  
Cap Madrillet - Bât. B

125 avenue Edmund Halley - CS 80004  
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY  
Tél. : 02 35 12 25 80

Courriel à : [normandie@cnpf.fr](mailto:normandie@cnpf.fr)  
Site internet :

[www.hautsdefrance-normandie.cnpf.fr](http://www.hautsdefrance-normandie.cnpf.fr)

Crédits photos : © Fibois Normandie

# Lancement de la politique régionale Forêt et Bois 2023-2027

Le 10 mars 2022, le Président Hervé MORIN a présenté la nouvelle politique de la Région Normandie pour la Forêt et le Bois, élaborée suite aux concertations avec l'ensemble des professionnels de la filière.

**5 défis ont été définis pour soutenir la filière et ses emplois, valoriser le bois local et renouveler la forêt normande durablement :**

→ Encourager une gestion plus résiliente et anticipant le changement climatique,

→ Soutenir la valorisation des bois issus des forêts normandes et/ou transformés en Normandie,

→ Agir sur l'attractivité des métiers du bois,

→ Renforcer la filière en partenariat avec les acteurs,

→ Viser l'exemplarité dans les ouvrages de la Région.

Pour plus d'information, la plaquette de la politique régionale FORET-BOIS est disponible sur le site internet de la Région Normandie.



## Réunions forestières 2022

Votre CRPF et ses partenaires organiseront plusieurs réunions de vulgarisation au cours des prochaines semaines :

→ « Planifier la gestion d'une petite propriété forestière » le 20 mai 2022 à Belforêt-en-Perche (61).

→ « La prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière », la semaine du 16 mai 2022 sur les territoires du Parc naturel régional (PNR) Normandie Maine et du PNR des Boucles de la Seine normande, et la semaine du 13 juin 2022 sur le territoire du PNR du Perche.

→ « Éclaircie de rattrapage » le 20 mai 2022 à St-Germain d'Aunay (61).

Ces réunions sont gratuites et accessibles à tous ! Consultez régulièrement le site internet du CRPF pour y retrouver les différentes invitations, disponibles environ 3 semaines avant la date de réunion, et vous y inscrire.

## Élection du Conseil de Centre du Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France Normandie

Les élections de vos représentants départementaux au Conseil de Centre du CRPF auront lieu au début de l'année 2023. Si vous possédez plus de 4 ha de forêts et/ou un Document de Gestion Durable dans le département, vous êtes électeur !

N'hésitez pas à vous rendre, dès le 1<sup>er</sup> Juin 2022 sur le site [mesdemarches.cnpf.fr](https://mesdemarches.cnpf.fr) pour vérifier que vous êtes bien inscrits sur nos listes départementales ! Si une erreur ou un oubli s'est glissé dans la liste, merci de nous en informer avant le 30 Juin 2022, toujours grâce au site internet : [mesdemarches.cnpf.fr](https://mesdemarches.cnpf.fr)

## Journées techniques nationales du CNPF

Plus de 300 participants, personnels technique et administratif ainsi que des élus du CNPF, se sont retrouvés au Palais des Papes d'Avignon les 23 et 24 mars 2022 pour échanger sur la thématique « Forêts et société ». Des intervenants de grande qualité sont venus offrir leur regard et leur expertise pour nourrir les réflexions : Marc-André Selosse (Muséum national d'Histoire naturelle), Christine Farcy (SPW et Université catholique de Louvain), Philippe Deuffic (INRAE), Philippe Barret (association Geysier), Didier Heiderich (Président de l'Observatoire international des crises), et Charles Dereix (Président de l'association Forêt Méditerranéenne).



# Fibois Normandie : au service de la filière, de la graine à la construction



*Journée de sensibilisation avec des jeunes de la MFR Pointel*

Avec une histoire de plus de trente ans, Fibois Normandie est bien enracinée dans le territoire. C'est dans les années 1990 que sont nées, presque simultanément, les interprofessions du bois et de la forêt en Basse et en Haute-Normandie. L'une, Professions Bois, trouvera son siège à Alençon, en proximité des forêts d'Andaine, de Perseigne, d'Ecouvès, du Perche. L'autre, Anoribois, s'installera près de Rouen, au cœur des grands massifs rouennais. Ainsi, cet ancrage territorial rappelait à chaque instant que, à la racine de la filière, la forêt devait être incontournable.

Après la fusion des deux interprofessions, en 2017, un nouveau nom apparaît en 2021 : Fibois Normandie, pour intégrer le réseau national des Fibois. L'interprofession « nouvelle vague » relance la volonté d'ancrage initiale, en s'installant à Rouen et près de Caen.

L'interprofession doit intervenir sur tout le territoire normand et couvrir l'ensemble du cycle de vie du bois, de la graine à la construction, en passant par la transformation et le bois énergie.

Aujourd'hui, d'autres thématiques viennent s'ajouter : réemploi, recyclage, chimie verte... Le bois est partout et, plus que jamais, on le sent irremplaçable dans nos modes de vie.

De là toute l'importance d'une filière structurée, capable de répondre aux attentes de ses acteurs, aux interrogations des collectivités publiques, aux craintes et envies du grand public. Le champ d'action de l'interprofession est donc, par nature, très large. À l'origine, deux missions clés étaient, et restent, essentielles.

→ D'une part, l'interprofession a toujours été une force d'accompagnement des entreprises. Souvent prises par le temps, il est important de pouvoir leur apporter des réponses rapides et précises sur les sujets qui les préoccupent. Les former, les informer, les sensibiliser... mais aussi, les faire se rencontrer.

→ Créer un esprit de filière, en permettant aux uns et aux autres de se rassembler sur les problématiques communes, voilà la force de l'interprofession.

Sa position unique en Normandie, de par son positionnement connectant amont et

aval, fait d'elle l'interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics. Recueillant les besoins et les ressentis des professionnels, Fibois s'en fait le porte-parole pour la mise en place d'aides, ou la remontée des problèmes conjoncturels.

Enfin, l'interprofession joue aussi un rôle qui va devenir de plus en plus important, pour être une interface entre la filière et le grand public. La multifonctionnalité de la forêt est, par exemple, au cœur des préoccupations, tout comme les levées de boucliers contre les coupes de bois. Sensibiliser, faire connaître et comprendre ce qui se passe en forêt est donc essentiel, en particulier à un moment où les besoins en recrutement, à tous les niveaux de la filière, sont particulièrement importants.

## Nos instances

En plus de ses instances classiques d'association – bureau, conseil d'administration et assemblée générale, dans lesquelles les propriétaires forestiers sont bien représentés, à la fois par le CRPF et par Fransylva, Fibois Normandie met en œuvre, à la demande des services de l'État (DRAAF), une commission approvisionnement. Celle-ci réunit deux fois par an des représentants de l'amont de la filière et de la transformation : propriétaires, gestionnaires, scieurs, industriels et professionnels du bois énergie. Son but est de fournir des données les plus précises possibles sur les flux de bois approvisionnant les utilisateurs du bois et assurer une vigilance sur les tensions qui pourraient exister entre les différents usages de la matière. Informer et dialoguer sont les deux mots-clés de cette instance.



Visite d'une entreprise de seconde transformation

## Nos partenaires

Fibois Normandie évolue en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels, privés et publics. Outre ses relations avec la Région Normandie ou la DRAAF, elle entretient des liens privilégiés avec l'URCOFOR (collectivités forestières), l'ONF, le CRPF ou encore Fransylva. C'est grâce à ces échanges réguliers et exigeants que nous sommes à même de proposer des services adaptés à tous les acteurs de la filière, du propriétaire au patron d'industrie.

La force de Fibois Normandie réside également dans son intégration au large réseau d'interprofessions « Fibois France ». Cette fédération et le dialogue constant qui est entretenu avec des collègues de toute la France permettent à l'équipe normande d'être en perpétuelle veille et de s'enrichir des expériences des autres.

## Notre équipe

→ **Pierre Gauthier** : chargé de mission amont forestier, il est l'expert « forêt » de Fibois Normandie. Avec sa formation d'ingénieur agronome, il peut accompagner les propriétaires, mais aussi les entreprises de travaux sylvicoles et forestiers. Dans l'équipe, il est également

l'interlocuteur principal des scieries normandes. Pour le contacter : [pierre.gauthier@fibois-normandie.fr](mailto:pierre.gauthier@fibois-normandie.fr)

→ **Yves Mascart et Antoine Pujervie** : prescripteurs bois, positionnés sur l'aval de la filière, ils fédèrent les entreprises de la deuxième transformation et de la construction, et font la promotion de la construction bois auprès des grands donneurs d'ordre (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs...). Ils assurent ainsi le lien entre les projets de construction et les entreprises du territoire, en ayant à cœur de mettre en avant le bois local. Pour les contacter : [yves.mascart@fibois-normandie.fr](mailto:yves.mascart@fibois-normandie.fr); [antoine.pujervie@fibois-normandie.fr](mailto:antoine.pujervie@fibois-normandie.fr)

→ **Chargé de mission bois énergie** : en poste à partir du mois de juin, le futur chargé de mission bois énergie aura pour rôle d'accompagner les entreprises vendant du bois énergie sous toutes ses formes (bois bûche, granulés) pour favoriser un produit de haute qualité et normand. Il veillera aussi à promouvoir les bonnes pratiques de ce mode de chauffage auprès des particuliers.

→ **Stéphanie Loiseau** : chargée de communication touche à tout : de l'arbre à la

construction, pour faire connaître nos domaines au plus grand nombre et faciliter la communication entre tous les acteurs de la filière. Pour la contacter : [stephanie.loiseau@fibois-normandie.fr](mailto:stephanie.loiseau@fibois-normandie.fr)

→ **Anne-Sarah Moalic** : directrice, elle est la cheffe d'orchestre des multiples actions de l'équipe, et l'interlocutrice des financeurs, avec en supplément une mission sur les questions d'emploi et de formation. Pour la contacter : [anne-sarah.moalic@fibois-normandie.fr](mailto:anne-sarah.moalic@fibois-normandie.fr)

→ **Le Président, le conseil d'administration et son bureau : Christophe Künkel**, président de l'interprofession, est aussi président de l'entreprise familiale Künkel, qui fabrique des palettes dans la Manche, mais qui a développé plusieurs activités connexes : exploitation forestière, cogénération, fabrication de blocs compressés, etc. Le Président peut s'appuyer sur le conseil d'administration, comprenant des propriétaires forestiers, pour définir et impulser la stratégie de l'association.

# Économie et développement durable : deux piliers pour une filière

La forêt normande est une richesse pour le territoire, une double richesse, à la fois dans un sens purement économique et dans un sens écologique. L'un et l'autre sont liés de manière inextricable : sans forêt, pas de bois pour la construction durable ; sans attention au développement durable, le risque d'un appauvrissement de la ressource pèse. C'est pourquoi Fibois Normandie déploie des actions dans ces deux directions.

## Développement économique

La filière bois a une grande spécificité : les propriétaires de la matière première ne sont pas des professionnels du bois, comme peuvent l'être des agriculteurs. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont déconnectés de la filière. Au contraire, ils jouent un rôle majeur dans la mobilisation de la matière, mais aussi dans l'avenir de toute la filière, puisqu'ils sont ceux qui façonnent la forêt de demain. Ils représentent donc le premier maillon d'une chaîne qui rassemble entreprises de travaux sylvicoles ou forestiers, exploitants, gestionnaires, scieurs et transformateurs, spécialistes du bois énergie, mais aussi charpentiers, menuisiers, fabricants d'ossature en bois, etc. La filière bois et forêt de Normandie est donc au cœur du développement économique, avec un vaste champ d'innovation ouvert devant elle, pour la modernisation des outils de production, le déploiement de nouvelles techniques, l'usage d'essences de bois jusqu'alors négligées, et bien d'autres projets à mener.



Visite en forêt avec l'ONF sur le dépérissement des épicéas

## Fibois accompagne l'ensemble des acteurs de cette chaîne à travers plusieurs actions, notamment :

→ Le guide des aides : chercher des aides adaptées à la situation de son entreprise est un travail long et parfois fastidieux, tant les interlocuteurs sont nombreux. Fibois Normandie a créé un guide des aides à destination de ses adhérents pour rassembler l'ensemble des dispositifs et leur donner plus de visibilité.



Formation sur la protection des sols à destination des ETF

→ Un engagement pour l'emploi et la formation : les difficultés de recrutement dans la filière bois sont fortes, et cela n'épargne pas l'amont forestier. Fibois mène plusieurs actions sur tout le territoire pour promouvoir ces métiers et assurer leur avenir, avec l'agence régionale d'orientation (salon régional de l'orientation, ambassadeurs métiers, tournée des métiers), avec Entreprendre pour apprendre, avec des établissements de formation...

## Faire sortir la forêt du bois

La forêt et ce qui s'y passe est aujourd'hui mal connu du grand public. Cela génère parfois des tensions, des incompréhensions, voire des conflits de voisinage. Consciente de ce problème, Fibois explore plusieurs pistes pour atténuer ce problème. D'une part, elle accompagne les propriétaires et gestionnaires à travers l'outil Vigilance bois, sur lequel peuvent être signalées les incivilités liées aux travaux forestiers.



© Fibois Normandie

Visite en forêt sur la thématique de la protection des sols

D'autre part, l'interprofession se tourne de plus en plus vers le grand public pour des actions pédagogiques. Ainsi, en 2022, elle organisera des conférences grand public, sur des thèmes variés comme l'histoire de la forêt ou les travaux de rénovation de Notre-Dame, afin de sensibiliser le public sur ce qui se passe en forêt et sur l'utilisation du bois. Elle prévoit également des rencontres entre forestiers et associations environnementales, pour mettre en place un espace de dialogue, laissant chacun exprimer ses craintes et des problèmes, avec un objectif ultime : la recherche d'équilibre dans la multifonctionnalité de la forêt.



© Fibois Normandie

Exemples d'événements organisés par Fibois Normandie en 2022

## Développement durable

En parallèle, la filière bois et forêt est intrinsèquement liée au développement durable. Les externalités positives de la forêt et du bois sont nombreuses. Les métiers de l'amont forestier sont en première ligne. Ils ont un rôle clé à jouer dans la régénération des espaces boisés, dans la protection des sols, dans la diversification des essences. Tous les métiers de l'aval sont également concernés : le bois, en tant que ressource renouvelable stockant du carbone (et permettant de se substituer à d'autres

matériaux moins vertueux) possède de nombreuses qualités à mettre en avant. De la plantation de l'arbre à la fin de vie du bois, la filière bois est circulaire : le bois non utilisé pour faire du bois d'œuvre est transformé en bois d'industrie ou en bois énergie ; dans les scieries, les sciures sont récupérées et exploitées pour l'industrie ou l'énergie ; après son utilisation première, le bois peut être réemployé (palette, panneaux, charpente ou menuiserie). En dernier usage, le bois peut être utilisé en biomasse, en méthanisation, en chaufferie...

Fibois Normandie s'engage pour le développement durable. Son engagement pour une forêt plus durable passe, par exemple, par :

- ➔ Des actions de formation auprès des entreprises de travaux forestiers, notamment sur la préservation des sols ;
- ➔ Une participation à la rédaction du schéma régional de la biodiversité ;
- ➔ L'accompagnement des donateurs d'ordre souhaitant construire en bois ;
- ➔ Une collaboration avec les certifications PEFC et FSC...



# 4 questions à Anne-Sarah Moalic, directrice de Fibois Normandie

→ **En quelques années, Fibois est devenue la structure qui fédère et représente la filière forêt-bois auprès des instances locales et nationales, comment expliquez-vous ce succès ?**

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un réseau présent dans toutes les régions et qui peut faire entendre sa voix au niveau national. Notre force, c'est la proximité du terrain. En Normandie, l'équipe de Fibois est en contact direct et quotidien avec de nombreux acteurs de la filière : propriétaires, gestionnaires, industries, collectivités, etc. C'est essentiel pour savoir ce qui se passe et comment on peut accompagner au mieux chacun de ces groupes. En plus, cela nous permet de croiser les informations et les besoins, pour créer un véritable esprit de filière.

→ **Vous êtes davantage connu auprès de l'aval, moins auprès des propriétaires forestiers, pourquoi et comment combler cette lacune ?**

Je pense que Fibois Normandie est bien identifiée auprès des professionnels de l'amont forestier, avec lesquels nous travaillons régulièrement. Il est vrai que les propriétaires nous connaissent moins, car d'autres structures les accompagnent, comme Fransylva ou le CRPF. Ce sont ces structures qui font le relais des préoccupations des propriétaires auprès de nous. Nous ne sommes donc pas complètement déconnectés ! Et nous avons un vrai atout, dans l'équipe : Pierre Gauthier, notre chargé de mission amont forestier, est un ancien du CRPF. Son expérience auprès des propriétaires forestiers est pleinement mise à profit

pour bien comprendre leurs enjeux. Nous avons par exemple identifié une question sur la vente de petits volumes de bois, souvent pour des essences secondaires. Nous voudrions mettre en place un outil permettant de vendre ces bois, et pas forcément à l'autre bout du monde.



Exemples de supports réalisés par Fibois Normandie

→ **Fibois Normandie a atteint son niveau de croisière ou est-elle amenée à se développer encore davantage ?**

Pour le moment, Fibois Normandie est dans une phase de reconstruction, après quelques aléas en 2020 et début 2021. L'équipe a été profondément renouvelée et est en train de relancer de nombreuses actions, à destination de tous les volets de la filière. Ce n'est pas vraiment une croisière, mais plutôt une descente en rafting ! Beaucoup de sujets à explorer, à travailler et tout va très vite. C'est très motivant pour toute l'équipe, qui n'a pas peur de se mouiller !



Visite de la forêt de Roumare à l'occasion des Rencontres du Bois, le 17 mars 2022

→ **Quel(s) message(s) souhaitez-vous passer auprès des propriétaires forestiers lecteurs ?**

Je voudrais leur dire que nous sommes très attentifs à leurs problématiques ! Nous participons à en faire le relais auprès des pouvoirs publics, par exemple sur les aides au reboisement. Nous essayons aussi de faire le lien avec les scieries, avec l'aval de la filière, en n'oubliant pas leurs intérêts et leurs problématiques. Pour les propriétaires, c'est un travail qu'ils ne voient pas forcément, mais qui est bien réel. Nous aimerions poursuivre nos actions avec eux, peut-être en renforçant notre proximité, pour encore mieux valoriser la forêt et son rôle positif.



# Zoom sur le bois énergie

En août 2021, les stocks de plaquettes forestières étaient pléthoriques suite aux confinements successifs ayant entraîné des fermetures (écoles,...) : de nombreuses chaufferies et réseaux de chaleur fonctionnent le plus souvent sur 2 énergies (bois et gaz) pour pallier la défaillance d'un des systèmes. Si le tarif du gaz est plus avantageux que celui du bois, c'est l'énergie fossile qui est privilégiée et inversement même si un minimum de 50 % d'énergie renouvelable doit être utilisé dans le cadre du Fonds chaleur créé en 2009.

Avec la forte augmentation du prix du gaz, amplifiée depuis l'invasion de l'Ukraine, ces chaufferies se sont tournées vers les plaquettes (augmentation de la consommation de 20 à 30 %) et les stocks initiaux importants ont été fortement réduits, au point de créer des ruptures d'approvisionnement pour certaines chaufferies. De plus, des chaudières nouvelles ont été lancées en Normandie : celle de la papeterie à Alizay (27) et celle du réseau de chaleur de la petite Bouverie (Rouen). Par conséquent les stocks de bois énergie en cette fin d'hiver sont très bas et il est essentiel de garantir les approvisionnements de l'hiver 2022-2023. On ne reconstitue pas des stocks de plaquettes aussi rapidement : la logistique de récolte et de séchage partiel ou total nécessite quelques mois à minima. Les propriétaires forestiers sont les producteurs de cette matière. Ils participent au développement des énergies renouvelables en fournissant aux chaufferies la biomasse nécessaire : en réalisant des éclaircies, en exploitant partiellement ou totalement des peuplements pauvres pour leur renouvellement et amélioration, en récoltant des peuplements à maturité,... ils permettent à la filière bois énergie de fonctionner et de se développer. Jusqu'au début des années 2009, le bois énergie était limité au seul bois bûche. La création et l'essor de la filière plaquettes initiés par le Fonds chaleur se sont substitués au bois de trituration dont les volumes utilisés étaient et sont en baisse régulière.



Bois énergie en bord de route avant broyage

Grâce à cette filière, on valorise ainsi de la biomasse qui était parfois brûlée en forêt, tout comme l'étaient fréquemment les houppiers de peupliers.

## Produire de la plaquette forestière présente divers intérêts pour le propriétaire forestier :

- Réalisation rapide du chantier d'exploitation ;
- Valorisation de tous les compartiments ; de l'arbre (il est cependant recommandé de laisser les écorces, les brindilles et les feuilles en forêt pour maintenir la richesse chimique du sol) ;
- Suivi du chantier assez léger ;
- Règlement et réception rapides et simplifiés (un seul interlocuteur en général) ;
- Possibilité de passer toutes les essences sans distinctions ;
- Le houppier de certaines essences (Peuplier) peut parfois être valorisé par la filière bois énergie ainsi que certains peuplements pauvres.

## Mais en contrepartie, il peut y avoir quelques inconvénients parmi lesquels :

- Rémunération moins importante bien que partiellement compensée par des volumes plus conséquents ;
- Risques de tassements accrus mais potentiellement atténués par la présence de cloisonnements.

## On peut également suggérer quelques améliorations nécessaires attendues au niveau de cette filière :

- Des bois transformés en bois énergie alors qu'ils pourraient être valorisés en bois d'œuvre ;



Récolte de bois énergie en forêt

- Des chantiers de coupes rases / relevés de couvert où le respect du sol et des peuplements en place n'est pas toujours assuré ;
- Une opacité sur la rémunération compte tenu des nombreuses possibilités de références (poids sec ou humide, kilowatt,...) utilisées pour fixer le prix.

Les acteurs du bois énergie sont en attente d'une mobilisation plus forte pour répondre aux besoins des chaufferies ou réseaux de chaleur. Rapprochez-vous de votre gestionnaire pour voir dans quelle mesure vous pouvez contribuer à alimenter cette filière qui limitera les importations d'énergies fossiles avec les conséquences que l'on sait.

Pour vous encourager dans vos démarches de coupes d'éclaircies, découvrez les aides du Plan de relance ou de la Région Normandie.

# Accompagner les propriétaires forestiers



**David JUIN**, technicien du CRPF mis à la disposition des propriétaires de 20 à 25 ha. Arrivé au CRPF de Normandie le 1<sup>er</sup> septembre 2021, David a pour mission d'accompagner les propriétaires de forêts

d'une surface comprise entre 20 et 25 hectares vers une gestion plus durable. Votre forêt a une surface entre 20 et 25 ha, vous souhaitez améliorer vos peuplements et votre patrimoine sans grosse dépense, David JUIN vous proposera une visite conseil individuelle gratuite de votre forêt. À l'issue de cette visite, un compte rendu vous sera envoyé accompagné de documents pratiques (fiches techniques, liste de gestionnaires forestiers, etc.). Depuis 2016, plus de 400 propriétaires de forêt de moins de 25 ha ont bénéficié de ce service gratuit en Normandie, pour une surface cumulée d'environ 4 250 ha. Si vous avez des questions sur vos bois, vous voulez vérifier que votre gestion est bonne et adaptée à vos besoins, contactez David JUIN aux coordonnées suivantes :

**david.juin@cnpf.fr - 07 65 15 11 28**

## Quelques rappels sur les documents de gestion durable pour les propriétaires de moins de 25 ha

Un propriétaire peut doter une forêt de moins de 25 hectares d'un document de gestion durable volontaire. Il en existe 3 types :

- ➔ Le Plan Simple de Gestion (PSG) volontaire pour les forêts de 10 à 25 ha uniquement,
- ➔ Le Règlement Type de Gestion (RTG),
- ➔ Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Chacun de ces documents présente ses spécificités et peut être plus ou moins adapté selon la propriété et les besoins du propriétaire. Mais tous confèrent à la forêt une garantie de gestion durable.



**Danny JACQUES**, Propriétaire forestier dans le Calvados a bénéficié d'un service « Dynamisation de la Gestion Forestière d'une petite propriété »

### Comment avez-vous eu connaissance du dispositif « Dynamisation de la Gestion Forestière d'une petite propriété » soutenu par la Région Normandie ?

Nous venions d'acquérir une propriété entourée d'un petit domaine forestier qui a souffert d'un manque d'entretien pendant une vingtaine d'années. Une personne de nos connaissances, expert foncier près les Tribunaux, nous a donné les coordonnées de David Juin au CRPF que nous avons contacté.

### Qu'est-ce qui vous a poussé à solliciter une prestation dans le cadre de ce dispositif ?

Nous souhaitions reprendre en main l'ensemble du domaine, mais nous avons

pris la mesure que nous avons besoin d'aides expérimentées pour mener à bien cette tâche.

### Que vous a apporté cette prestation et a-t-elle changé le regard que vous portez sur la gestion de votre forêt ?

Tout d'abord nous avons pris connaissance des réglementations – notre petit domaine ayant été classé au PLU de la commune « Espace boisé à conserver » (L 113 du CU) et nous avons été vite convaincus de faire établir un Plan Simple de Gestion Volontaire (PSG) par un gestionnaire forestier afin de savoir où nous en sommes et où nous allons. L'existence de l'aide de la Région pour l'établissement d'un PSG volontaire a facilité cette démarche.

### Aujourd'hui ou en êtes-vous vis-à-vis de votre implication dans la gestion forestière ?

Le PSG vient d'être établi et nous projetons pour l'été prochain la coupe d'une peupleraie vieillissante et par ailleurs située trop proche de maisons voisines et son remplacement par des essences plus appropriées. Après cette première grande intervention, nous serons accompagnés dans la gestion du domaine pour renouveler au fil des années certaines essences devenues vulnérables, en particulier les frênes atteints par la Chalarose ou susceptibles de l'être prochainement.

# Faciliter le dialogue entre les élus locaux et les professionnels pour le bon déroulement des chantiers forestiers

L'Union régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR) et Fibois Normandie, soutenus par la Région Normandie, travaillent actuellement sur le sujet de la facilitation du dialogue entre les professionnels intervenant lors de chantiers forestiers (gestionnaires, exploitants forestiers, transporteurs) et les élus locaux.

→ La première étape a été pour l'URCOFOR de construire, en 2020, un réseau d'élus référents forêt-bois. **À l'échelle de la région Normandie, plus de 1 000 élus référents ont aujourd'hui été désignés au sein de leurs conseils municipaux** et/ou conseils communautaires pour tenir ce rôle. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions forestières sur leur collectivité. Un annuaire est disponible sur le site internet de l'URCOFOR et permet de connaître le contact privilégié au sein de la collectivité, par une recherche simple via le nom de la commune ou le code postal.

→ La deuxième étape va consister au cours des prochaines semaines, à **informer** les parties prenantes des



obligations de chacun des acteurs, (décret n° 2004-797 du 29 juillet 2004 relatif au **signalement des chantiers en forêt publique comme en forêt privée**, concernant les chantiers de coupes ou de débardage dont le volume excède 500 m<sup>3</sup> ou 4 ha), mais surtout à proposer des « **bonnes pratiques** » à mettre en œuvre. Un certain nombre d'informations synthétisées dans des fiches pratiques va être envoyé conjointement aux collectivités concernées par des chantiers forestiers sur leur territoire communal et aux professionnels susceptibles d'intervenir.

À terme, l'objectif est d'uniformiser les pratiques et d'**encourager un engagement réciproque** et volontaire, de la part des professionnels et des élus, pour le bon déroulement des chantiers de travaux forestiers.

En effet, un chantier bien anticipé, où toutes les parties prenantes sont informées, permet, en tout état de cause, de réduire nettement des conflits éventuels liés à l'utilisation de la voirie, aux désordres potentiels, etc, et de faire gagner du temps à tous.

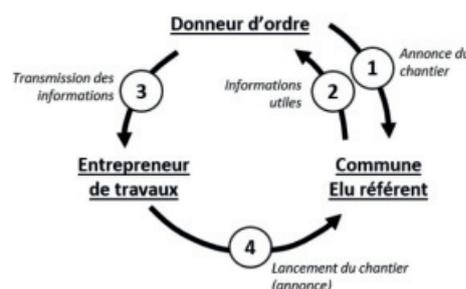


## Une proposition de démarche concertée

Ainsi, les professionnels pensent à informer les communes des chantiers d'exploitation et à fournir le contact du responsable de chantier. En parallèle, les élus retournent les informations utiles pour la bonne organisation du chantier : présence de réseaux enterrés, zones fragiles, etc. Les élus pourront également, si nécessaire, informer les riverains de la tenue d'un chantier.

S'ils le jugent opportun, professionnels et élus peuvent aussi demander la réalisation d'états des lieux contradictoires de la voirie avant et après chantier.

### Fonctionnement général du mode opératoire



#### Si un état des lieux est demandé :

- 5 Etat des lieux initial signé par les deux parties
- 6 Réalisation du chantier de débardage
- 7 Etat des lieux final constatant l'absence de dégâts anormaux ou la remise en état effective des voiries.

# Bilan 2021 de la santé des forêts en Normandie

Après 2 années marquées par de fortes sécheresses, 2021 a été plutôt salubre pour la forêt, en raison notamment de son été humide, et seulement ponctué de deux courts épisodes de canicule.

Malgré cela, les dépérissements de hêtre continuent et obligent les gestionnaires à être particulièrement vigilants dans leurs choix de gestion et à adapter leurs interventions. De nombreux dépérissements de Sapin pectiné ont également été observés dans son aire naturelle (dans la région de l'Aigle), pouvant aller jusqu'à remettre en cause l'avenir de certains peuplements très localement.

Parmi les autres faits marquants, on note des signalements d'érables touchés par la Maladie de la suie, causée par un champignon et favorisée par les étés chauds et secs de 2017 à 2020.

Outre son effet sur les arbres qui peut aller jusqu'à provoquer leur mort, il s'agit de l'une des rares maladies des arbres pouvant être dangereuse pour l'Homme, provoquant des troubles respiratoires. L'abattage des arbres en hiver en s'équipant d'un masque FFP2 et leur extraction permet de limiter l'expansion du champignon.

Des nouvelles sont également à signaler, comme des attaques de scolytes de moindre ampleur sur épicéas communs et le cantonnement de la chenille Processionnaire du chêne aux massifs connus. Les mélèzes restent sous surveillance, mais aucun cas de *Phytophthora ramorum* n'a été détecté. Le bilan complet est disponible sur **le site du CRPF**, onglet Forêt et environnement => Santé des forêts

**Faits marquants**

- La météo 2021 est marquée par un début de printemps froid et sec, qui contraste avec le mois de mai très pluvieux et salubre. Le reste de l'année a été très arrosé, au bénéfice de la forêt.
- La chenille processionnaire du chêne reste contenue sur les massifs connus, la sécheresse de l'hiver est vite démentie à l'automne.
- Des dépérissements de hêtre continuent malgré le cumul de précipitations. Les gestionnaires doivent adapter leur gestion dans les peuplements de hêtre.
- Dans une dizaine de départements, des dépérissements ont été observés dans l'aire naturelle du sapin pectiné, région de l'Aigle (81).
- Les inventaires de sol sont souvent complétés dans les peuplements d'épicéa. La mise en place et le respect de l'indication des climatiseurs lors des abattages doivent être optimisés.
- Les bois chauds et secs de 2017 à 2020 ont favorisé des cas de maladie de la suie sur érable.
- Les maladies sont toujours sous surveillance de l'organisme réglementaire, *Phytophthora ramorum*.

**Indicateurs de la santé des principales essences**

État des essences	Principales problèmes et causes d'impact
Chêne rouge et sessile	Chêne
Chêne pédonculé	Processionnaire du chêne
Hêtre	Chêne
Hêtre	Processionnaire du chêne
Châtaignier	Chêne, Chêne
Pin laricin	Erable
Pin sylvestre	Chêne
Épicéa commun	Processionnaire du pin
Épicéa	Mécanisme des brèches végétales
Mélèze	Processionnaire du pin
Érable commun	Mécanisme des brèches végétales
Mélèze	Chêne

Plus d'informations nationales sur la santé des forêts à l'adresse suivante : <https://agriculture.gouv.fr/la-sante-des-forêts>

Bilan phytosanitaire

## Signature d'un accord de filière « Chêne » : Les acteurs s'engagent pour sécuriser l'approvisionnement des scieries françaises

Un accord-cadre pour la filière Chêne a été signé le 17 février 2022 par le ministre en charge des forêts et l'ensemble des représentants de la filière forêt-bois. Cet accord fait suite au constat que la demande locale ou hexagonale en produit bois, et de chêne en particulier, est forte et devrait s'amplifier compte tenu de l'attrait croissant actuel pour le bois.



Grumes de chêne

Il est apparu dans l'intérêt de la filière dans son ensemble de saisir cette opportunité pour améliorer et développer son offre de produits bois en amplifiant sa réponse aux besoins du marché avec un objectif d'accroître la valeur ajoutée sur le territoire national et d'optimiser le bilan carbone. L'accord-cadre porte notamment sur le développement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs. Ces contrats assureront une visibilité sur les approvisionnements en matière première et permettront aux scieries et à la deuxième transformation de réaliser les investissements nécessaires pour maintenir et développer un maillage territorial de transformation locale des produits forestiers. Un deuxième engagement vise à apporter une réponse opérationnelle de court terme aux difficultés d'approvisionnement des scieries de chêne en développant

le label UE dont le CNPF s'était déjà fait l'écho en 2020. Ce label traduit l'engagement que les bois vendus seront transformés sur le territoire de l'Union européenne ce qui limite de fait les exportations de grumes sur de longues distances qui ont un bilan carbone défavorable. Fransylva, les coopératives forestières et les experts forestiers se sont engagés à ce que leurs ventes aux enchères soient systématiquement proposées sous label UE à leurs adhérents et propriétaires, après recueil de leur avis. **Le marché du bois est actuellement porteur, c'est donc le moment de mettre en vente les coupes de chênes prévues dans votre document de gestion forestière. Les professionnels de l'amont forestier (coopératives, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels) sont là pour vous aider.**